

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

17

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 29 septembre 2014



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT  
**Secrétaire** : Mme FERRIERE  
**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - M. REBSAMEN - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN  
**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir MME ZIVKOVIC) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - M. LOVICHY (pouvoir M. DESEILLE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Rue de la Combe à la Serpent - Acquisition d'une parcelle de terrain

Madame Ferrière au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les conjoints Morlot ont proposé à la Ville l'acquisition d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 5 142 m<sup>2</sup>, située rue de la Combe à la Serpent.

Cette parcelle représente une partie du chemin de desserte du parc de la Combe à la Serpent et du sentier reliant le plateau de la Cras.

L'acquisition de ce terrain par la Ville, propriétaire des parcelles riveraines, permettrait de régulariser la situation foncière du chemin et de poursuivre l'achèvement de la maîtrise foncière du parc.

Il est proposé d'acquérir sur les conjoints Morlot, une parcelle de terrain cadastrée section EN n° 114, d'une superficie de 5 142 m<sup>2</sup>, située rue de la Combe à la Serpent, moyennant le prix de 11 880 €, soit environ 2,31 € le m<sup>2</sup>, conforme à l'avis de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition par la Ville sur sur les Consorts Morlot, représentés par Monsieur Pascal Morlot - 13, rue Saint Laurent - 21270 Talmay, d'une parcelle de terrain cadastrée section EN n° 114, d'une superficie de 5 142 m<sup>2</sup>, située rue de la Combe à la Serpent, moyennant le prix de 11 880 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**